

Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois

Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

Band: 15 (2002)

Artikel: Camillii et Macrii : deux familles helvètes à Aventicum

Autor: Fuchs, Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1085224>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Camillii et Macrii : deux familles helvètes à *Aventicum*

Quelle famille n'a pas cherché à remonter jusqu'à César pour asseoir son origine ! Quand ce n'est pas de Jupiter que l'on descend. S'il n'est pour l'heure pas possible de reconstituer un arbre généalogique suisse depuis l'époque romaine, deux familles helvètes permettent cependant de proposer leur histoire grâce aux trouvailles faites à Avenches/*Aventicum*. La ville était *caput Helvetiorum*, chef-lieu des Helvètes selon Tacite dans ses *Histoires* écrites au début du II^e siècle apr. J.-C., ou la *civitas Helvetiorum*, la cité des Helvètes selon les inscriptions.

Plantons le décor : après leur défaite à Bibracte chez les Héduens face à César, les Helvètes reviennent sur le Plateau suisse, se réinstallent en tribus ou *pagi*, au nombre de quatre, le *pagus* des Tigurins se retrouvant dans la région du Vully d'où ils étaient sans doute partis. Une nouvelle ville va servir de capitale voulue et soutenue par Rome, *Aventicum*, dont les premiers témoignages connus remontent au I^{er} siècle avant J.-C. Très tôt, elle s'organise en quartiers réguliers autour d'un forum, selon les principes urbanistiques romains, quartiers où se retrouvent toutes les activités d'une ville en pleine expansion. Les documents sont insuffisants pour dire si elle grouillait de monde, mais en tout cas son extension est rapide puisque déjà vers le milieu du Ier siècle après J.-C., sous l'empereur Claude, on assiste à la construction de maisons cossues en bordure du noyau plus commercial qui entoure le forum et les rues principales qui s'y croisent. Aux tragiques événements de 69 apr. J.-C. que nous relate Tacite (*Histoires* I, 67-69) – les Helvètes ont choisi le mauvais camp à la mort de l'empereur Néron et sont décimés par les troupes légionnaires stationnées à Windisch/*Vindonissa*, le sac d'Avenches étant évité grâce à l'éloquence de l'un de ses éminents citoyens, *Claudius Cossus* –, succède un changement de statut de la ville, érigée en colonie par l'empereur Vespasien en 71 apr. J.-C. Sous le nom ronflant de *Colonia Pia Flavia Constans Emerita Helvetiorum Foederata*, la ville abrite sans doute des vétérans de l'armée et se voit dotée d'un mur d'enceinte aux 73 tours réparties sur 5,5 km. A l'intérieur de cet écrin plus honorifique que défensif, la ville va se développer durant toute la *Pax romana* jusqu'au premier tiers du III^e

siècle. Un quartier religieux s'étale sur plus de 15 ha à l'ouest du réseau urbain, sur le flanc et au pied de la colline de l'Avenches médiévale. Dans des proportions plus restreintes dès le IV^e siècle, la ville conserve toute son importance puisqu'elle sera le siège d'un évêché au VI^e siècle sous l'autorité de Marius d'Autun, le saint Maire de la place et du château du même nom à Lausanne. Devenue ville frontière, Avenches ne fera plus parler d'elle avant la Renaissance et l'intérêt que l'on porte alors au monde antique. Les érudits bernois sont à l'origine des premières lectures des inscriptions qui parsemaient la ville, véritables archives pour la connaissance des familles antiques.

Si Tacite nous fournit bien quelques noms d'Avenchois comme Claudius Cossus, Claudius Severus ou encore Julius Alpinus, principal instigateur de l'opposition helvète en 69 après J.-C., ce sont bien les inscriptions qui nous révèlent toute une série de noms d'habitants de la région à l'époque romaine. Comparativement à d'autres sites au nord des Alpes, la collection d'inscriptions avenchoises est extrêmement riche. Est-ce dû au fait que les Helvètes sont connus pour avoir tenu des archives comme nous l'apprend Jules César, lorsqu'il se fait amener les registres du peuple vaincu, registres qui étaient écrits en grec ? On sait par une inscription qui figure à l'entrée de la cour du château d'Avenches, que la cité comptait un *tabularium*, un bâtiment renfermant les archives publiques. C'est là qu'étaient rassemblés les rouleaux, tablettes et plaques de bronze inscrites pour consultation sur tous les problèmes de droit, de propriété, de successions, d'admissions à des rangs officiels au sein de la cité. Cependant, de tout cela ne nous sont parvenus guère que deux fragments de textes juridiques gravés sur bronze. Ce sont les inscriptions sur pierre qui nous livrent donc le plus d'informations. Celles-ci ponctuaient régulièrement l'espace antique : placées le long des voies et dans les lieux publics, elles étaient des sortes d'affiches publicitaires, un moyen de communication officiel. Il faut dire quand même que leur but principal - et c'est là que nous retrouvons la généalogie - était de perpétuer le souvenir d'un homme, sa carrière, ses mérites. D'après leur contenu, les inscriptions se divisent en quatre catégories :

- les inscriptions funéraires, placées le long des routes au sortir de la ville, reconnaissables grâce au fait qu'elles comportent généralement la formule initiale *Dis Manibus*, « sous la protection des dieux infernaux » ;

- les dédicaces aux dieux qui accompagnent l'offrande d'un monument de type autel, statue, statuette, etc., rappelant un hommage fait aux dieux, les remerciant, cherchant leurs faveurs, geste de piété et de civisme aussi ;
- les inscriptions honorifiques qui sont l'hommage rendu à un mortel cette fois-ci, où l'on va rendre compte de ses qualités non pas privées mais publiques : après la mention de son nom intervient sa carrière, ses titres, ses distinctions, puis le nom de celui qui fait la dédicace ou de la communauté qui en est à l'origine, les raisons de l'inscription, son coût ;
- les bornes milliaires enfin, qui comptent le nombre de milles depuis ou jusqu'à une prochaine ville. Avenches était d'ailleurs *caput viae*, autrement dit tête de ligne pour les routes du territoire helvète. Ces dernières inscriptions ne nous seront toutefois pas utiles pour connaître le nom de personnages et donc de familles locales ; ce sont les empereurs qui y sont nommés, eux qui ont tout intérêt à ce que les routes soient en bon état et balisées pour leurs armées.

Malgré leur nombre relativement élevé, les inscriptions avenchoises ne révèlent que quelques figures qui ont marqué la vie antique locale, régionale, provinciale sinon impériale. On va y rencontrer des personnes de conditions modestes, et cela plutôt sur les inscriptions funéraires ou les inscriptions de dédicaces aux divinités, comme ce tailleur de pierre Iulius Silvester qui offre un autel au grand dieu des Helvètes, Mars Caturix, roi des combats. Les personnes de rang plus élevé ont droit aux inscriptions honorifiques installées sur les places et dans les monuments publics. Ce sont elles qui nous livrent l'histoire de deux grandes familles d'Avenches dont nous suivons l'histoire sur plusieurs générations, les Camilli ou Camillii et les Macrii.

Pour mieux saisir cette histoire, il est nécessaire de préciser quelques notions sur la formation des noms à l'époque romaine dans nos régions. Le nom marque aussi bien l'origine familiale que l'origine géographique et le statut juridique de la personne. Découvrir trois noms sur une inscription, c'est se trouver face à un citoyen romain. Le prénom, *praenomen*, n'avait rien d'original ; il était choisi dans une liste de dix-huit noms restée inchangée au point qu'il suffisait de reporter une abréviation pour savoir à quel prénom on avait affaire. César se prénommait Caius abrégé par un C. Le nom ou *nomen* est celui de la

famille paternelle du citoyen, de sa *gens* ; il est héréditaire et se termine généralement en *-ius*. On l'appelle gentilice. Le *nomen* de César était *Iulius*. Le *cognomen*, le surnom, servait à l'origine à distinguer les branches d'une même famille. Les Caesar, « né par césarienne », étaient une branche de la *gens Iulia*, comme les Cicero, « pois chiche », étaient une branche de la *gens Tullia*. Pour être vraiment désigné comme citoyen romain, il faut encore disposer d'une filiation : le nom du père sera indiqué par son prénom et la tribu dans laquelle il a été incorporé, parmi les 35 tribus existantes (à l'origine des circonscriptions de la ville de Rome). Les femmes citoyennes romaines n'ont eu d'abord qu'un seul nom tiré du gentilice, du nom de famille de leur père - on ne compte pas le nombre de Julie dans la famille impériale par exemple. Si la femme a des sœurs, on leur donne un numéro d'ordre, *Iulia Secunda*, etc. Peu à peu, les citoyennes ont reçu deux noms, le nom de famille et le surnom qui pouvait être tiré du nom de leur mère comme ce devait être le cas de *Iulia Festilla* que nous allons bientôt rencontrer.

Les indigènes helvètes ou plus généralement gaulois usaient d'un nom personnel auquel ils ajoutaient le nom de leur père. Au fur et à mesure de l'intégration des indigènes dans le système romain, des adaptations se font jour dont les *Macrii* nous donneront un bon exemple. Les esclaves n'avaient qu'un seul nom personnel. Les affranchis prenaient le nom et le prénom de leur maître et gardaient en plus leur ancien nom d'esclave comme surnom. Nous avons le cas d'un *Quintus Postumius Hermes* attesté à Avenches et à Vidy qui a le nom et le prénom de son ancien maître ; l'esclave *Hermes*, devenu oculiste, a été affranchi et a sans doute repris l'officine de *Quintus Postumius Hyginus*.

Les Camilli-Camillii

Nous devons au grand historien D. van Berchem la mise en évidence de la très puissante famille helvète des Camilli. Elle nous est connue par des inscriptions d'Avenches, d'Yverdon et de sa région. Tout a commencé par une inscription déjà transcrise par les savants bernois du XVI^e siècle, provenant d'Avenches et transférée dans le château baillival de Villars-les-Moines près de Morat (fig. 1). Une deuxième inscription a été trouvée aux abords du forum d'Avenches au XIX^e siècle (fig. 2), plus précisément à l'entrée des thermes du quartier ou

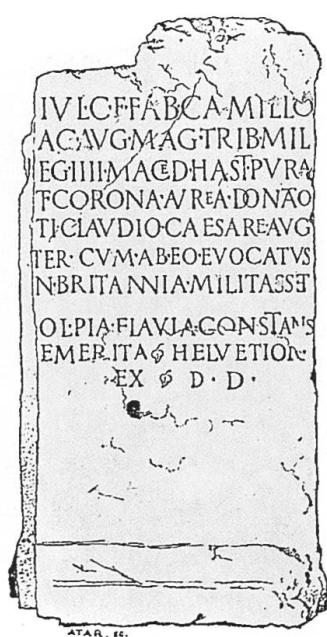
insula 29 du réseau de la ville antique. Les textes sont sensiblement les mêmes hormis les dernières lignes. L'épigraphiste R. Frei-Stolba lit le premier texte de la manière suivante :

[C(aio)] Iul(io) C(ai) f(ilio) Fab(ia) Camillo / [s]ac(erdoti) Aug(usti), mag(istro), trib(uno) mil(itum) / [l]eg(ionis) IIII Maced(oniae), hast(a) pura / [e]t corona aurea donato / [a] Ti(berio) Claudio Caesare Aug(usto) / [G]er(manico) cum ab eo evocatus / [i]n Britannia militasset / [C]ol(onia) Pia Flavia Constans Emerita Helvetior(um) / ex d(ecreto) d(ecurionum).

« A Caius Iulius Camillus, fils de Caius de la tribu Fabia, prêtre du culte impérial, magistrat, tribun militaire de la légion IV Macédonienne, décoré d'une haste pure (d'argent) et d'une couronne d'or par l'empereur Claude Germanicus, lorsque, rappelé sous les drapeaux par l'empereur, il fit campagne en Bretagne. La Colonie Pieuse, Flavienne, Constante, avec des vétérans, des Helvètes, par décret des décurions. »

Fig. 1. Inscription en l'honneur de C. Iulius Camillus, prêtre d'Auguste et magistrat à Avenches, tribun militaire rappelé par l'empereur Claude lors de la campagne de Bretagne. Dunant 1900, p. 134.

Fig. 2. Inscription en l'honneur de C. Iulius Camillus trouvée à l'entrée nord des thermes de Perruet à Avenches. Dunant 1900, p. 119.



'L CFF A B C A M
 A C A V G M A G
 A I L E G I I I M A C E D
 A P V R A E T C O R A R
 O A T I C L A V D C A E S
 A C V M A B E O E V O C T V S
 N N I A M I L I T A S S E T I V L
 I I L L I F I L F E S T I L L A
 E X T E S T A M E N

On a dit beaucoup de choses autour de cette inscription exemplaire. Commençons par la carrière du personnage. Il s'est fait un nom à l'armée puisqu'il exerçait la charge de tribun militaire, l'un des six officiers qui commandaient une légion soit 6000 hommes. Pour accéder à un tel rang, il fallait être chevalier, donc de l'ordre équestre, ceux qui sont les plus riches citoyens, faisant leur service militaire à cheval à l'origine ; ils sont les possédants et accaparent presque toutes les activités économiques. C. Iulius Camillus est le seul chevalier connu sur territoire helvète à ce jour, où aucun sénateur n'est par ailleurs attesté. Sa valeur était telle qu'il a été rappelé sous les drapeaux par l'empereur Claude pour la campagne d'Angleterre lancée en 43 apr. J.-C. Pour ce haut fait, il a été honoré d'une lance en argent et d'une couronne d'or, insignes que l'on remettait aux officiers-chevaliers lors des triomphes qui concluaient les victoires. Le triomphe en question a eu lieu en 44 apr. J.-C. Mais l'histoire de C. Iulius Camillus ne s'arrête pas là puisqu'il est honoré par sa ville seulement à l'époque de la colonie fondée par l'empereur Vespasien, comme l'indique la fin de la dédicace. Entre-temps, il a été *sacerdos Augusti*, prêtre chargé du culte de l'Empereur ; il fut aussi *magister*, l'équivalent du vergobret des Gaulois, le maire de sa ville en quelque sorte.

Ses trois noms de citoyen romain : Caius Julius Camillus, de la tribu Fabia. Le prénom est courant ; le nom renvoie à la *gens Iulia*, celle de César, et le surnom Camillus, « enfant noble », est connu par plusieurs inscriptions sur territoire helvète, au point que l'on a dit qu'il s'agissait d'un véritable clan. Son premier représentant est resté dans les mémoires grâce à un acte qui l'a rendu célèbre : il a fait exécuter Brutus, le fils de César en fuite après l'assassinat de son père aux Ides de mars 44 av. J.-C. - Brutus voulait échapper à la vengeance d'un lieutenant de César en empruntant la route du col de Jougne au-dessus d'Orbe selon D. van Berchem, passage que tenait un certain Camillus. En portant le nom de famille Iulius, l'honorable descendant de ce Camillus montre qu'il est issu d'une famille qui a reçu la citoyenneté romaine grâce à un membre de la famille des Iulii, famille impériale rappelons-le.

La seconde inscription qui mentionne C. Iulius Camillus se termine par le nom de celle qui a fait ériger le monument : Iulia Festilla. Le texte dit

qu'elle a opéré *ex testamento*, donc conformément au testament du défunt.

La formule se retrouve sur une autre inscription trouvée dans les mêmes thermes de l'*insula* 29 en 1809 (fig. 3). On y apprend que Iulia Festilla était la fille de C. Iulius Camillus. Une autre inscription nous dit qu'elle fut la première à revêtir la charge de prêtresse impériale, dévouée au culte des impératrices. Elle possédait des propriétés du côté d'Yverdon/*Eburodunum* dont les habitants la citent comme excellente voisine. Elle a dédié un autel à Apollon que l'on a retrouvé dans l'église de Baulmes. Elle a visiblement joui d'une aura très importante dans la seconde moitié du I^{er} siècle apr. J.-C. puisque c'est elle qui attire les honneurs que l'on accordait généralement aux membres masculins d'une famille. Elle est de plus exécutrice testamentaire alors que ce sont normalement les hommes qui remplissent cet office. La deuxième inscription trouvée à l'entrée des thermes du forum d'Avenches ne permet cependant pas de déterminer le degré de parenté de Iulia Festilla avec le personnage mentionné ; le nom de ce dernier renvoie à un autre gentilice du clan des Camilli. La traduction du texte est la suivante :

« A Caius Valerius Camillus, fils de Caius, de la tribu Fabia, pour lequel la cité des Héduens et les Helvètes ont décrété des funérailles publiques ; en outre, la cité des Helvètes lui a dédié des statues, soit au nom de chaque *pagus*, soit au nom de toute la cité. Iulia Festilla, fille de Caius Iulius Camillus, (a fait éléver cette inscription) conformément au testament du défunt. »



On ne connaît pas le *cursus honorum*, la carrière du personnage, mais le fait qu'Helvètes et Héduens se soient entendus pour ses funérailles et que des monuments aient été élevés en son honneur montre bien le prestige dont il jouissait. Les Héduens occupaient un vaste territoire qui s'étendait de la Bourgogne actuelle jusqu'au nord de Lyon, avec Autun pour capitale. Le financement des statues a quant à lui été assuré par les *pagi*, les circonscriptions du territoire helvète, ou par la cité elle-même, en d'autres termes et en simplifiant à l'extrême quelque chose comme les districts et le canton. Le gentilice Valerius se réfère à une ancienne famille républicaine, donc antérieure à la prédominance des Juliens à la tête de l'Empire. Il pourrait bien indiquer de ce fait le noyau le plus ancien de la famille des Camilli, établi dans la région d'Orbe. Un autre membre de cette *gens*, Decimus Valerius Camillus, est en effet honoré sur un autel découvert à Pomy au-dessus d'Yverdon. Une troisième branche des Camilli apparaît encore sur une inscription d'Yverdon : Caius Flavius Camillus, *duumvir*, l'un des deux membres suprêmes de l'exécutif de la colonie des Helvètes, *flamen Augusti*, prêtre impérial, cité en tant que patron du bourg des Yverdonnois, qui le remercient en lui érigéant des statues et une *schola*, un monument honorifique muni de sièges. Par son gentilice Flavius, notre personnage montre qu'il a obtenu la citoyenneté romaine sous l'empereur Vespasien dont la famille était précisément flavienne. Toujours dans la région d'Yverdon, à Nonfoux, une inscription mentionne la réfection d'un temple dédié à Mars Caturix par Lucius Camilius Aetolus. La formation du nom de famille est ici différente. Nous sommes une ou deux générations après les Valerii, Iulii et Flavii Camilli. Le traitement gaulois du *nomen* a été appliqué : fils ou petit-fils d'un Camillus, Lucius porte le nom que l'on va voir aussi bien dans les nouvelles branches du clan familial aristocratique que parmi ses affranchis : Camilius. Aetolus est tiré du nom du héros éponyme de l'Etolie, fils de Mars, à l'origine du javelot à courroie utilisé par les Gaulois. Avec un surnom aussi glorieux, tout en étant suffisamment fortuné pour payer la rénovation d'un temple, notre homme ne peut que difficilement être un affranchi et doit être rangé parmi les nobles Camillii.

Une concentration aussi forte de membres du clan autour d'Yverdon a fait admettre qu'ils s'étaient installés dans la région, qu'ils y avaient leurs domaines. La toponymie en donnerait le reflet par la présence de trois villages dont la première partie du nom serait issue du gentilice

latin Valerius, le nom de la branche la plus ancienne des Camilli : Valeyres-sous-Rance, à proximité de la *villa* romaine d'Orbe-Boscéaz, Valeyres-sous-Ursins, près d'Ursins et de son temple probablement dédié à Mars Caturix, et Valeyres-sous-Montagny. A Avenches, trois inscriptions faisant référence aux Camilli proviennent du quartier 29 transformé en une large zone thermale sous les empereurs flaviens ; il faut sans doute en déduire que le clan est à l'origine de cette construction. Dans ces mêmes locaux, au début du III^e siècle, une mosaïque a été posée grâce au mécénat d'un Marcus Flavius Marcianus ; son gentilice est certes courant dès la fin du I^{er} siècle, mais le lieu qui le voit apparaître, tellement lié aux Camilli, fait penser que notre Marcien est le digne descendant d'un Flavius Camillus.

La colonie d'Avenches a gardé la forte empreinte du clan régnant à sa fondation. Au début du II^e siècle, aux portes d'Avenches, à l'extrémité d'un canal aménagé depuis le lac de Morat, un monument est dédié aux dieux Silvain et Neptune par l'esclave Aprilis ; son patron est Caius Camilius Paternus. Comme Aetolus, celui-ci est certainement un descendant du clan des Camilli ; son surnom en atteste, issu d'un terme marquant un lien de parenté, type de *cognomen* qui est signe en Gaule d'une origine libre. A cette même période et plus tardivement apparaissent d'autres Camillii qui sont eux-mêmes affranchis ou descendants d'esclaves affranchis de la grande famille, d'origine indigène ou étrangère. Il y a tout d'abord le prévoyant Lucius Camilius Faustus, sévir augustal, membre d'un collège de six personnes liées au culte impérial, charge confiée à de riches affranchis ; est-ce après avoir vendu son âme, toujours est-il que l'heureux homme fait faire son monument funéraire à 70 ans et meurt à 92 ans. Camilius Iucundus, le « charmeur » auquel il manque un prénom, ce qui révèle sa position d'affranchi, dédie un monument pour s'acquitter d'un vœu. Camilius Melissus, le « mielleux », négociant ou propriétaire d'oliviers en Espagne, a exporté ses amphores jusqu'à Avenches, lui qui était vraisemblablement originaire du territoire helvète ou héduen. De son côté, Camilius Polynices est d'origine lydienne ; naître près du Pactole a dû laisser des traces puisqu'il était orfèvre selon son épitaphe. Mort à plus de soixante ans, il a rempli toutes les fonctions possibles au sein de l'importante corporation des charpentiers, sorte de syndicat avant la lettre. Sur la même inscription est reporté le nom de son fils Camilius Paulus, orfèvre lui aussi, pauvre « petit » enlevé à trente-trois ans.

Signalons encore un potier local qui signe sa production par l'abréviation CAM pour Camillius probablement.. Un autre potier et tuilier a laissé son estampille CA·TO sur des formes céramiques spéciales et des tuiles sommitales de toitures de tours, une abréviation que l'on résoudrait volontiers en Ca(millius ?) To(rquatus ?), le « porteur de torque », référence à son origine indigène. Une Camillia ou un Camillius apparaît enfin sur une liste de noms dédiée à un Génie (fig. 4).

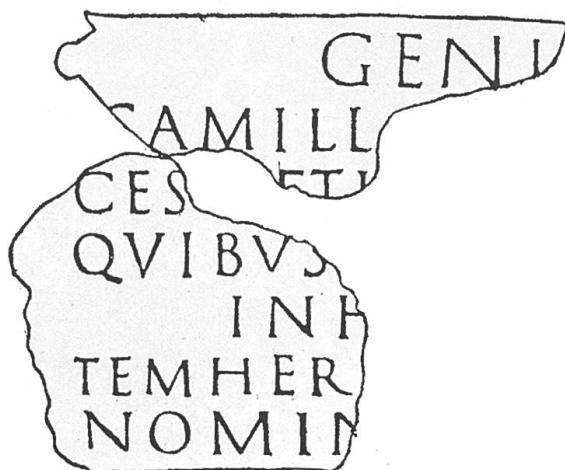


Fig. 4. Inscription au Génie. Dunant 1900, p. 118.

Geni [o] --- / Camill[ia ?-ius?] --- / ces..et. --- / quibus --- / in h(onorem) --- / tem her[es?] --- / nomin[a ?] ---
 « Au génie..., Camillia (ou Camillius)... auxquels... en l'honneur... héritier (?)... les noms »

En conclusion, il faut bien admettre que les Camilli et leurs descendants ou affranchis Camillii, sans parler des Iulii ou des Flavii alliés, formaient le clan sinon la famille dominante d'*Aventicum*. Dans les deux à trois premiers siècles de notre ère, ils sont l'illustration de la noblesse locale, de son entourage et de son train de vie. La vision est plus restreinte dans le cas des Macrii.

Cluvius et ses Macrii

Au II^e siècle, un nouvel homme apparaît sur le devant de la scène avenchoise : Quintus Cluvius Macer, dont les fils vont rappeler la mémoire et celle de leur mère sur deux inscriptions placées en bordure de la cour publique du forum antique, près de la basilique. L'emplacement dénote à lui seul l'importance du personnage puisqu'il fallait une décision officielle pour qu'un tel affichage fût accordé. Sur une base de statue, on apprend que Macer, le « maigre », a rempli toutes les charges publiques auprès des siens. Il a été *duumvir*, maire ou président de sa cité, fonction qui ne touchait pas seulement la ville mais toute la région dépendant de la colonie. Il a eu droit, comme C. Flavius Camillus à Yverdon, mais alors qu'il était en charge, à une *schola* et à des statues (fig. 5). Ses deux fils Macrius Nivalis et Macrius Macer se sont occupés des dépenses occasionnées par le monument. C'est ce qu'ils ont aussi fait pour la seconde inscription qui mentionne cette fois-ci l'épouse de Macer dont le nom n'a pas été conservé (fig. 6).

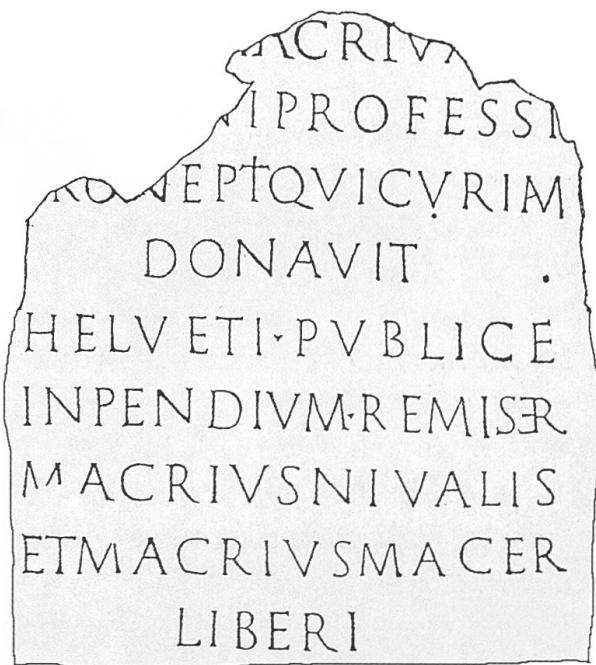
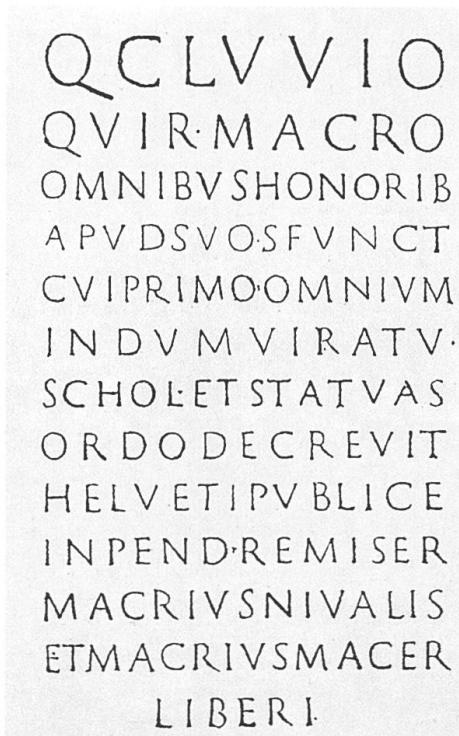


Fig. 5. Inscription en l'honneur de Q. Cluvius Macer. Dunant 1900, p. 100.

Q(uinto) Cluvio / Quir(ina tribu) Macro / omnibus honorib(us) / apud suos funct(o) / cui primo omnium / in dumviratu / schol(am) et statuas / ordo decrevit / Helveti publice / inpend(ium) remiser(unt) / Macrius Nivalis / et Macrius Macer / liberi

« A Quintus Cluvius Macer, de la tribu Quirina, qui a exercé toutes les fonctions publiques chez les siens et qui, pendant son duumvirat, fut le premier de tous en l'honneur duquel le Conseil (des décurions) décréta la construction d'une *schola* et l'érection de statues. Les Helvètes (ont élevé ce monument) sur décision publique. Ses fils, Macrius Nivalis et Macrius Macer, ont déchargé la communauté de cette dépense »

Fig. 6. Inscription en l'honneur de la femme de Q. Cluvius Macer. Dunant 1900, p. 101.

[Cluvi(i) M]acri ux[ori] /[(Marci) Afra]ni(i) Professi / [pro]nep(o)ti qui curiam / donavit / Helveti publice / inpendium remiser(unt) / Macrius Nivalis / et Macrius Macer / liberi

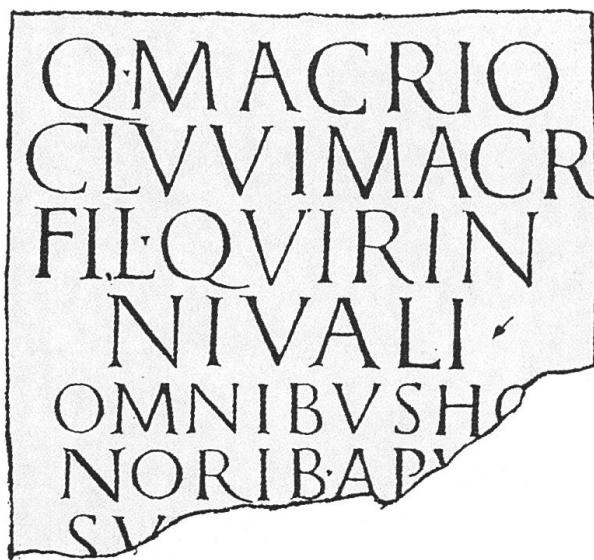
« A..., épouse de Cluvius Macer, arrière-petite-fille de Marcus Afranius Professus qui a fait don de la curie. Les Helvètes (ont élevé ce monument) sur décision publique. Ses fils, Macrius Nivalis et Macrius Macer, ont déchargé la communauté de cette dépense »

On apprend par contre qu'elle est l'arrière-petite-fille d'un haut personnage d'Avenches, Marcus Afranius Professus, qui a offert à la cité sa curie ; il a donc fait construire le lieu de réunion du Conseil des décurions, l'ordre chargé du législatif. Une troisième inscription, trouvée au même endroit, nous donne le prénom du premier fils Macer, Quintus comme son père (fig. 7) ; Nivalis le « neigeux » a exercé toutes les fonctions publiques auprès des siens, ce qui lui vaut l'honneur d'un monument.

Fig. 7. Inscription en l'honneur de Q. Macrius Nivalis. Dunant 1900, p. 105.

Q(uinto) Macrio / Cluvi(i) Macr(i) / fil(io) Quirin(a tribu) / Nivali / omnibus ho / norib(us) apu[d] / su[os funct(o)] ---

« A Quintus Macrius Nivalis, fils de Cluvius Macer de la tribu Quirina, qui a exercé toutes les fonctions publiques chez les siens... »



Observons tout d'abord que le père Macer porte le nom de famille Cluvius, d'origine italienne, alors qu'il appartient à la tribu Quirina, tribu dans laquelle les indigènes d'Avenches ont été inscrits d'office depuis la fondation de la colonie. Ses fils bénéficient eux d'un gentilice patronymique, Macrius, tiré du surnom de leur père selon un système mis au point dans les zones celtiques et germaniques de l'Empire romain. Comment expliquer alors l'apparition d'un nom de famille unique sur le territoire helvète, attribué pourtant à un autochtone, nom que ne reprendront pas ses enfants ? La question a fait couler beaucoup d'encre. Une récente proposition a démontré que Macer a dû s'engager dans l'armée romaine comme auxiliaire ; après vingt-cinq ans de service, il a normalement obtenu la citoyenneté romaine, faveur qui s'étend à sa femme et à sa descendance. Il reçoit donc les *tria nomina*, les trois noms du Romain. Le gentilice qu'il ne possédait pas auparavant aurait pu être formé sur le nom de l'empereur, mais c'est un nom républicain qui lui a été donné, dont on sait qu'il est porté par des officiers de l'ordre sénatorial. C'est sans doute sous le commandement

de l'un d'entre eux que le soldat Macer a servi. Son surnom est d'ailleurs celui d'un bon nombre de soldats, autre indice du premier statut de notre personnage. Après son service militaire, Macer est revenu au pays où il épouse la descendante de l'illustre Afranius Professus. Celui-ci est connu par ailleurs à Avenches grâce à des estampilles sur tuiles datées entre 50 et 80 apr. J.-C. On en connaît d'autres dans l'établissement romain de Vallon (FR) et dans la *villa* d'Yvonand au bord du lac de Neuchâtel. Le sceau révèle non pas le tuilier lui-même mais le propriétaire foncier qui exploite une tuilerie. L'activité est très rémunératrice si l'on en croit le cas de l'empereur Antonin le Pieux dont la fortune reposait sur ses fabriques de terre cuite de construction. Il faut admettre qu'à l'échelle avenchoise, M. Afranius Professus en tira une aura suffisante pour que ses arrière-arrière-petits-fils tiennent à rappeler son nom. Quatre générations sont passées. En partant de l'idée que les hommes étaient d'ordinaire plus âgés que leurs épouses à la naissance de leurs enfants, on peut en déduire un intervalle relativement long entre les générations qui ont précédé la femme de Macer, descendante sans doute patrilineaire d'Afranius Professus. Il s'ensuit que c'est dans le premier quart du II^e siècle qu'il faut situer le mariage de Q. Cluvius Macer et la naissance de ses deux fils.

Engagé dans l'armée entre dix-sept et vingt ans, Macer avait autour de quarante-cinq ans à la fin de son service. Revenu à Avenches, il a pris femme et, comme citoyen romain, a entamé une carrière municipale sous l'empereur Hadrien. L'argent et l'influence de son épouse ont sans doute contribué à son ascension. Il aura repris les activités de tuileries dans les propriétés des Afranii. Le domaine de Vallon en a peut-être fait partie. L'étude de ce dernier site a démontré que les toitures de deux de ses trois corps de bâtiments avaient une couverture de tuiles marquées du sceau de M. Afranius Professus dès leur établissement entre 50 et 60 apr. J.-C. ; certaines tuiles sont même restées en place jusqu'au IV^e siècle. Par ailleurs, une série d'indices tendent à prouver que la richesse de l'édifice, clairement étalée dès les années 150-160, provenait d'une activité de tuiliers. C'est au milieu du II^e siècle que les deux premiers monuments en l'honneur de Macer et de son épouse sont dressés sur le forum d'Avenches. C'est autour de cette date que les fils Macer ou plutôt l'un de ses fils reprend les activités paternelles. Il est dès lors très tentant de mettre en corrélation l'ascension sociale de Q. Cluvius Macer et l'assise de ses fils, plus particulièrement celle de son fils aîné Nivalis,

avec le développement de l'établissement de Vallon. Ceci d'autant plus si l'on considère la salle où étaient conservées la chapelle domestique et les images des ancêtres : au sol, une mosaïque rappelle les âges de la vie à l'aide de portraits féminins dont les chevelures reproduisent celles des impératrices de l'époque de Trajan aux années 160-170, sous le règne d'Antonin le Pieux.

Plutôt que de garder l'empreinte militaire de l'accession à la citoyenneté romaine que comportait le gentilice Cluvius, les fils ont adopté, certainement par la volonté du père, la tradition locale de la formation des noms de famille. Les Macrii affichent ainsi fièrement leur filiation et Nivalis suivra sans détour la voie tracée par Macer senior. Grâce à l'armée, l'*homo novus* a fini par égaler le grand Camillus, au niveau local tout au moins. Par le hasard des découvertes, la famille aristocrate et la parvenue se réunissent aux sources de l'histoire onomastique suisse.

Michel Fuchs, archéologue

Bibliographie

Denis van Berchem, Les routes et l'histoire. Genève 1982.

Denis van Berchem, Notes sur la famille helvète des Camilli. Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie 77, 1994, p. 109-114.

Anne Bielman, A propos de Q. Cluvius Macer, duumvir d'Avenches. Bulletin de l'Association Pro Aventico (= BPA) 34, 1992, p. 23-30.

Anne Bielman, Martine Blanc, Le forum d'Avenches : inscriptions et monuments. Etudes de lettres 1994.2, p. 83-92.

Hans Bögli, Aventicum. La ville romaine et le musée. Guides archéologiques de la Suisse 19. Lausanne 1996³.

Martin Bossert, Michel Fuchs, De l'ancien sur le forum d'Avenches. BPA 31, 1989, p. 12-105.

Emile Dunant, Guide illustré du Musée d'Avenches. Genève 1900.

Monique Dondin-Payre, Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier (éd.), Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire. Bruxelles 2001.

Regula Frei-Stolba, Anne Bielman, Musée romain d'Avenches : les inscriptions. Textes, traductions et commentaire. Documents du Musée Romain d'Avenches 1. Avenches, Lausanne 1996.

Regula Frei-Stolba, Claude et les Helvètes : le cas de C. Iulius Camillus. BPA 38, 1996, p. 59-72.

Michel Fuchs, Vallon. Musée et mosaïques romaines. Guides archéologiques de la Suisse 30. Fribourg 2000.

Michel Fuchs, Gilles Margueron, Les estampilles sur tuiles d'Avenches. Afranius, la légion XXI, Cornelius, Camillus et les autres. BPA 40, 1998, p. 105-172.

Anne Hochuli-Gysel (éd.), Avenches, capitale des Helvètes. Archéologie Suisse 24.2, 2001, p. 2-96.